

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

Il est porté à la connaissance des personnes affectées par la libération des sites devant abriter les projets du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) que suite aux divers dépouillements effectués, des pièces ou informations manquantes ont été relevées dans les dossiers de certaines personnes, pour lesquelles, des régularisations s'avèrent nécessaires.

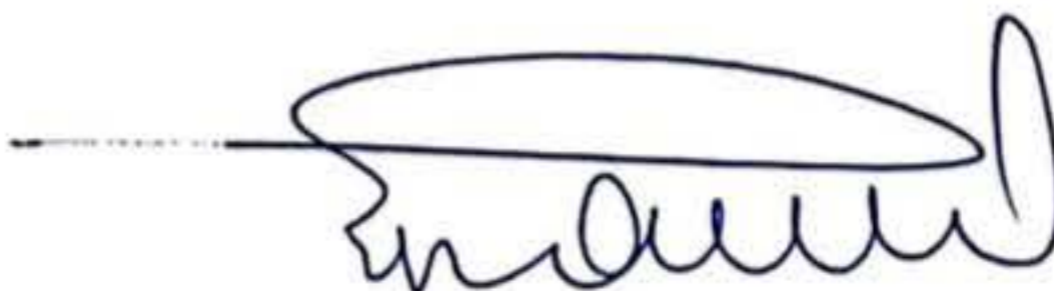
Les listes des personnes concernées par la régularisation ou les compléments de pièces sont affichées dans les arrondissements et Mairies de situation des immeubles concernés.

Toute personne intéressée est invitée à se rapprocher du siège du Secrétariat des Commissions à Fidjrossê dans la deuxième rue à gauche, après l'église Saint François d'Assises, venant des pavés de calvaire, ou appeler le **63473060**, en vue d'accomplir les formalités requises.

Le Président des Commissions Interministérielles d'indemnisation compte sur la participation de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Cotonou, le **24 AVR 2024**

Pour le Président des Commissions  
Interministérielles d'expropriation et P.O,



**Victorien D. KOUGBLENOU**

